



**MOT DE CIRCONSTANCE
DE L'HONORABLE ISIDORE MVOUBA,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
A L'OCCASION
DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA TROISIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE
DU 18 AVRIL 2020**

Brazzaville, le 18 Avril 2020

- **Monsieur le Ministre des Affaires Foncières et du Domaine Public, chargé des relations avec le Parlement ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Présidents des Groupes Parlementaires ;**
- **Honorables Présidents des Commissions Permanentes ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs, en vos rangs, grades et qualités ;**

Huit jours à peine, après la clôture de la huitième session ordinaire administrative, nous voici de nouveau réunis pour remettre l'ouvrage sur le métier, à l'occasion des travaux de notre troisième session extraordinaire convoquée à la demande de Monsieur le Président de la République.

Je me réjouis de constater le fonctionnement régulier et harmonieux de nos institutions issues de la Constitution adoptée par le référendum du 25 octobre 2015.

- Monsieur le Ministre ;**
- Honorables Députés ;**
- Mesdames et Messieurs ;**

Le monde est actuellement à l'arrêt et le Congo, notre pays, n'y échappe pas.

Nous sommes tous sous la chape de plomb du covid-19.

D'importantes mesures prises par le Président de la République et énoncées par le Gouvernement devraient interpeller tout le monde, sans exception aucune.

Mais que constatons-nous ?

L'insouciance et l'irresponsabilité de quelques compatriotes persistent de jour en jour.

Cette situation mérite correction.

En effet, les statistiques qui nous sont présentées chaque jour, prouvent la montée en puissance du virus.

Après des cas d'importation, notre pays enregistre ces jours-ci, de nombreux cas de contamination locale.

Nous devons sortir de l'effarement dans lequel la pandémie de covid-19 nous a tous plongés pour réagir en conséquence ; sinon nous vivons des moments des plus difficiles, des moments des plus pénibles.

Dès l'instant où le Président de la République a ordonné la mobilisation générale pour combattre le coronavirus, nous devrions tous nous mettre en ordre de bataille pour barrer la route à cet ennemi implacable.

- Monsieur le Ministre ;**
- Honorables Députés ;**
- Mesdames et Messieurs ;**

Devant la montée du péril, la représentation nationale n'a pas d'autre choix pour le salut de tous, que d'examiner avec responsabilité le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

Comme nous le savons, devant la montée exponentielle du coronavirus, les prix des matières premières ont connu une chute drastique, le prix du baril a dégringolé, les bourses se sont effondrées.

L'économie mondiale est sinistrée et exsangue.

Aucun pays n'est épargné.

Nous vivons une récession que l'humanité n'a jamais connue.

Qu'est-ce à dire ?

Dans cette situation, nos ressources budgétaires ont fondu comme une peau de chagrin.

Nous sommes tous alors appelés, sans exception, les députés y compris, à consentir d'énormes sacrifices.

Il va de soi que les conséquences seront douloureuses.

C'est le prix à payer.

Je sais compter sur le génie du Président Denis SASSOU-N'GUESSO et sur l'esprit patriotique du peuple congolais.

Je vous invite en conséquence à un examen minutieux et pertinent du projet de loi portant loi de finances rectificative pour l'année 2020.

- **Monsieur le Ministre ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

La lutte contre le covid-19 appelle la solidarité des peuples du monde.

Les pays du centre doivent aider les pays de la périphérie.

Le devoir de solidarité passe par :

- **la mise en place d'un Plan Marshall pour l'Afrique ;**
- **l'annulation pure et simple de la dette des pays africains.**

- **Monsieur le Ministre ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

L'état d'urgence sanitaire déclaré sur toute l'étendue du territoire permettra au Gouvernement de prendre toutes les mesures exceptionnelles nécessaires à la riposte contre la pandémie de coronavirus.

En raison de la progression de cette pandémie, proroger cet état d'urgence est une nécessité.

Dans le même cadre de la lutte contre le covid-19 et, conformément à l'article 158 de la Constitution, il serait de notre devoir, dans le respect strict de la souplesse d'action entre les pouvoirs, que notre chambre accorde au Gouvernement l'habilitation d'agir par ordonnance.

Avant de clore mon propos, je voudrais réaffirmer l'excellence des relations d'amitié et de coopération entre la France et le Congo.

L'incident du dimanche 12 avril 2020 sur un avion d'Air France à l'aéroport de Pointe-Noire est regrettable.

Nous demandons que les responsables de cet acte odieux et irresponsable soient sanctionnés de la manière exemplaire.

En souhaitant pleins succès à nos présentes assises, je déclare ouverts les travaux de la troisième session extraordinaire.

En avant pour une lutte sans merci contre le covid-19.

Vive l'Assemblée Nationale !

Vive la République !

Je vous remercie.

Hymne national.